Bibliothèque cantonale Sion
M. le Dr Müller directeur de l'Hôpital Sion

Quatorzième année, N° 55 — Numéro, 5 centimes — Samedi, 31 mars 1917

ANNONCES :
La ligne ou son espace
Valais 15 cent. — Suisse 20 cent.
Etranger 30 cent.
Réclames : 50 cent. la ligne.
Minimum pr une annonce : 75 cent.

Les annonces et réclames sont reçues exclusivement par la **Société Publicitas S. A.** Sion, Lausanne, Montreux, Genève, Fribourg, etc. et au Bureau du Journal.

NOUVELLISTE VALAISAN

ABONNEMENTS :

	Un an	6 mois	3 mois
Sans Bulletin	4.50	2.75	1.60
Avec Bulletin	6.50	3.75	2.20

Etranger : Port en sus

Rédaction, Administration,
Bureau du Journal
ST-MAURICE
Téléphone 8

Journal du Matin, paraissant à St-Maurice, le MARDI le JEUDI et le SAMEDI.

Nouveaux faits connus Vendredi à Midi

Pas de faits saillants sur le front de France.

Les Anglais enregistrent une importante victoire en Egypte. Ils font 900 prisonniers.

L'état de siège a été proclamé en Espagne.

Pitreries

M. le Conseiller fédéral Hoffmann nous fait marcher de surprise en étonnement. A la rigueur, avec un peu de cette mauvaise foi qui est l'âme de la politique parlementaire, il pouvait expliquer par son horreur des désagréments personnels le refus qu'il opposait à l'adoption de l'initiative des Grands Conseils de Vaud, Neuchâtel et Genève contre les infâmes déportations pratiquées par les Allemands.

Au privé, il est doucereux, prévenant, rempli d'attentions extérieures pour les ministres à Berne de la Quadruple-Entente, et la moindre contrariété est susceptible de provoquer chez lui une de ces attaques d'hémiplégie qui, d'un homme suffisamment intelligent la veille, le font un déplorable gâteux.

Cette justification, quelque peu admissible qu'elle eût été, aurait peut-être mordu auprès de certaines personnes naturellement disposées à l'indulgence.

Mais alléguer que les actes inhumains commis par les Allemands ont des petits frères sous la voûte des cieux et que, par conséquent, le Conseil fédéral ne saurait, même d'un coup d'aile, aborder un système de protestations qui le mènerait loin, est une bêtise tellement énorme qu'on ne sait vraiment pas s'il faut en rire ou en pleurer.

Le majorité du Conseil national, elle, s'est jetée sur cette tangente. On sait, d'ailleurs que, depuis la guerre, elle ne compte plus. C'est de la marchandise allemande.

Mais, par ces temps de fièvre aphteuse, les séances de mardi et de mercredi pourraient même être dangereuses pour la santé publique, les Meyer, les Schmid, les Bühlmann et les Jäger s'y étant fait les propagateurs d'un *assa fétuda* à asphyxier politiquement tout un peuple.

Nous savons bien qu'il n'y a pas à se gêner sur une question contre laquelle les députés de la Suisse allemande font bloc ; néanmoins, pour le public non encore réduit en esclavage intellectuel par la culture prussienne, cette absolution donnée aux crimes les plus lâches, sous prétexte que notre neutralité ne nous permet même pas un mot de réprobation, renverse toutes les notions de morale sur lesquelles le monde vivait.

Et jamais aucune propagande anarchiste n'aura fait autant de mal à la société que les arguments dont se sont servis les orateurs officiels pour s'opposer à la prise en considération de l'initiative romande.

On ne s'attend pas à ce que nous ajoutions plus d'importance qu'il ne faut à l'appui que les catholiques de Lucerne, de St-Gall et des petits cantons ont apporté au socialiste Grimm. Si bêtes qu'ils soient, ils n'ont pu s'empêcher de rire au nez de ce farceur, pour lequel ils allaient d'ailleurs voter, un quart d'heure après, et cela dans l'intention évidente de jouer un bon tour à la minorité de la Suisse romande.

Avec une douce sérénité, ils ont mis les bouchées doubles : ils ont avalé, et les convenances parlementaires, et le règlement, et une ancienne solidarité, empêchant, par là, nos députés de se prononcer sur leur propre proposition.

Mais quand il s'agit de l'Allemagne, ces gens-là oublient tout, et, imitant les veuves de l'Inde, ils se feraient brûler sur le bûcher avec le cadavre.

Seulement, gare aux lendemains.

Nous saurons, nous aussi, rester indifférents à certains appels, viendraient-ils de cette ville de Stans et de l'ermitage du Ranft qui furent ces jours derniers encore, le théâtre de fêtes patriotiques et de discours où les mots de concorde et d'union se trouvaient dans chaque phrase, du moment que tout cela n'est que de l'hypocrisie et du vent.

Ch. Saint-Maurice.

Protestation romande

La députation romande a déposé la déclaration suivante, dont communication est donnée à l'assemblée :

« *Les soussignés constatent que la manière dont il a été procédé dans la séance d'hier à la votation sur les initiatives des Grands Conseils de Vaud, Genève et Neuchâtel et sur la pétition des 150.000 signataires, ainsi que le refus de diviser la question, conformément à l'article 79 du règlement du Conseil national, les ont empêchés d'exprimer leur opinion. Ils protestent contre le mode de votation qui leur a été imposé par la majorité et déclarent que , s'ils avaient pu émettre un vote, ils auraient accepté la proposition de la minorité de la commission tendant à donner suite aux initiatives et auraient repoussé l'amendement de M. Grimm* ».

Suivent les signatures de 28 députés romands : MM. Ador, Balli (Locarno), Bonhôte, Bonjour, Borella, Bosset, Calame, Chuard, Emery, Fazy, Garbani, Gaudard, Jaton, Leuba, Maillefer, Maunoir, Mermoud, de Meuron, Micheli, Peter, Piguet (Neuchâtel), Piguet (Vaud), Pilliod, Reymond, Tissières, Vassali, Willemin, Yersin.

M. *Sigg* (Genève), déclare qu'il aurait signé cette déclaration si elle lui avait été présentée. L'assemblée prend acte de cette déclaration.

La Suisse et les Déportations

Dans son numéro de jeudi, le **Nouvelliste** a donné le résumé de la première séance que le Conseil national a consacrée à la question des déportations. A la reprise des débats, **M. Grimm** (Berne) a appuyé la demande de protestation. Il a proposé d'y ajouter une protestation générale contre d'autres violations de conventions internationales signées par la Suisse, notamment contre les violations du droit des gens qui ont été commises à l'égard du malheureux peuple grec.

M. von Arx a rappelé que le Conseil fédéral n'est pas resté inactif et qu'il s'est livré à deux manifestations qui ont donné satisfaction aux sentiments humanitaires de l'opinion publique. Pour donner à ces démarches toute leur importance, l'orateur a proposé un amendement à la proposition de la majorité de la commission, par lequel l'assemblée prendrait acte de la démarche du Conseil fédéral au sujet de l'impression défavorable produite sur l'opinion publique en Suisse par les déportations en masse d'ouvriers belges en Allemagne et, en outre, de l'offre de bons offices pour le transit d'évacués français.

M. le conseiller fédéral **Hoffmann** a défendu tout d'abord le Conseil fédéral de l'accusation d'avoir contesté la compétence de l'assemblée nationale en pareille matière. D'autre part, il faut reconnaître combien est difficile dans les circonstances actuelles un débat public sur la politique extérieure du Conseil fédéral.

Les protestations qu'on demande aujourd'hui sont contraires au devoir de stricte neutralité du Conseil fédéral. C'est une erreur de croire que la Suisse peut intervenir comme signataire de la convention de La Haye.

On aurait eu de nombreuses occasions de protester. Pourquoi n'a-t-on pas demandé une protestation contre les méfaits commis en Prusse orientale ou en Galicie ? L'orateur s'oppose à cette idée de faire du Parlement suisse un aéropage international, et demande plus de modestie et plus de bon sens suisse. La protestation officielle nous obligerait à prendre parti pour l'un contre l'autre, ce qui est absolument contraire à la neutralité.

M. Hoffmann estime qu'en présence de la multiplicité des propositions, la conciliation pourra se faire sur la proposition de M. Daucourt, qui est très semblable à celle de la majorité, amendée par M. von Arx. La proposition Grimm va trop loin ; on ne peut entraîner le Conseil fédéral à protester à toutes les occasions. Songeons avant tout aux intérêts du pays et à l'union.

M. Schmid (Zurich) demande qu'on se rallie à la proposition Daucourt ou à celle de la majorité, amendée par M. von Arx. L'orateur tient à spécifier que tous les belligérants ont des fautes et des abus à se reprocher, notamment l'Angleterre.

M. Fazy (Genève) se range du côté de la minorité de la commission ; il félicite le Conseil fédéral de sa démarche à Berlin. M. Fazy est prêt à se rallier à la rédaction présentée par M. Daucourt au cas où la proposition de la minorité de la commission serait rejetée. Il estime qu'il serait sage de renvoyer tous les amendements à la commission, dans l'espoir qu'elle trouvera un terrain de conciliation.

M. Willemin (Genève) veut une attitude nette, franche et loyale. Il n'admet pas la théorie du Conseil fédéral, qui se retranche derrière sa neutralité, et il conteste à M. Grimm le droit d'assimiler le sort de la Grèce à celui de la Belgique.

Sur la proposition de **M. Meyer**, (Zurich) le débat a été interrompu pour laisser le temps à la commission d'élaborer de nouvelles propositions sur lesquelles l'assemblée aura à se prononcer.

A la reprise, c'est **M. Grimm** (Berne) qui, comme porte-parole du groupe socialiste, vient déclarer que lui et ses amis ne voient et ne veulent voir dans ces déportations qu'une atteinte aux droits de la classe ouvrière de la Belgique et du nord de la France. La question de sympathie ne joue aucun rôle pour eux. Les atrocités et les violations du droit sont d'ailleurs des conséquences nécessaires de la geurre, et il y en a des deux côtés dans la guerre actuelle. Si l'on veut protester, il faut au surplus le faire en premier lieu pour les violations du droit des gens qui touchent directement la Suisse elle-même (censure, restrictions à la liberté du commerce, etc.) ; il faut, en outre, le faire dans tous les cas quelconques où une atteinte au droit a été perpétrée (ultimatum scandaleux de l'Autriche à la Serbie, situation intolérable faite par l'Entente à la Grèce, etc.).

M. le Conseiller fédéral Hoffmann précise d'abord que le Conseil fédéral n'a pas cru devoir contester la compétence de l'Assemblée fédérale en l'occurrence, car il admet qu'il ne saurait avoir une politique extérieure qui soit en contradiction avec la volonté du parlement ; mais l'Assemblée fédérale voudra bien reconnaître de son côté les difficultés, les dangers même d'un débat public sur la politique extérieure. Le parlement suisse n'est pas un tribunal international ; mais si on voulait l'ériger en cette qualité, il conviendrait alors de respecter le principe qui veut que, devant tout tribunal, les deux parties soient entendues et admises à fournir des explications et à administrer des preuves ; or, c'est là que réside la principale difficulté ; un parlement n'est pas en mesure d'obtenir tous les renseignements qui seraient indispensables pour trancher toutes les parties en cause.

Il ne faut pas toujours reprocher au Conseil fédéral de ne s'occuper que de ravitaillement et d'intérêts matériels. Il sait fort bien s'intéresser à l'occasion aux préoccupations de l'opinion publique de l'ordre le plus élevé, et c'est pour cela précisément qu'il a fait une démarche à Berlin en novembre dernier au sujet des déportations belges.

La Suisse ne peut pas protester et demander des satisfactions chaque fois qu'une violation du droit des gens est commise qui porte atteinte à ses intérêts à elle. A plus forte raison elle ne peut pas protester quand il s'agit de la violation des droits d'autrui. La protestation qui est réclamée par les pétitionnaires et par les Grands Conseils romands est incompatible avec notre attitude de neutralité parfaite.

Tel a été le thème général du discours de M. Hoffmann, auquel MM. Willemin et Sigg ont répondu assez vivement, le premier surtout.

M. von Arx propose de modifier quelque peu le texte de la proposition de la majorité de la commission et de mentionner que la démarche du 21 novembre a eu pour objet de « rendre le gouvernement allemand attentif à l'impression défavorable produite sur l'opinion suisse par les déportations en masse d'ouvriers belges en Allemagne ».

La majorité de la commission s'est bornée à accepter la formule de M. Daucourt, ainsi conçue :

« Le Conseil national, sans toutefois donner suite à la demande des cantons de Vaud, Genève, Neuchâtel et des pétitionnaires approuve l'initiative prise par le Conseil fédéral à l'occasion des déportations en masse des ressortissants français et belges et s'associe pleinement à la pensée humanitaire qui a dicté sa démarche ainsi que celle des gouvernements et des pétitionnaires».

La minorité, de son côté, maintenant sa proposition tendant à donner suite à l'initiative des Grands Conseils romands.

Les deux propositions restaient donc en présence et on se préparait à voter. C'est alors, que la majorité s'est livrée à une véritable gaminerie vis-à-vis de la minorité. En votation éventuelle, elle a introduit par 26 voix contre 55, dans la proposition de la minorité, l'amendement Grimm qui en dénature complètement le sens en y introduisant une protestation relative à la Grèce, qui n'avait rien à faire du tout dans la question et n'avait aucun rapport quelconque avec les déportations des Français et des Belges.

La minorité, de son côté, maintenait sa incorrecte et discourtoise dans l'intention bien arrêtée d'empêcher la minorité de voter sa propre proposition.

M. de Meuron a cherché à parer le coup en demandant, conformément au règlement, que les propositions de la minorité fussent mises au vote alinéa par alinéa. L'article 79 du règlement est en effet ainsi conçu :

« Lorsqu'une question est susceptible d'être divisée, chaque membre peut en demander la division pour la votation. La division a toujours lieu pour les propositions complexes.

Malgré ce texte parfaitement clair et impératif, la majorité a décidé, sur la proposition de M. Grimm, de ne pas diviser la proposition de la minorité, sabotée par M. Grimm, mais d'en faire un bloc. La minorité n'a donc plus même pu accepter sa proposition. La plupart de ses membres se sont abstenus et la proposition de la majorité amendée par M. Daucourt, a été acceptée par 93 voix contre 8.

On a lu plus haut la protestation romande.

Les curés sac au dos

Loi sacrilège, s'écrient certains neutres catholiques. Ils ont raison. Loi sacrilège, ajoutent-ils, qui attirera sur la nation et l'armée française les malédictions divines. Et déjà, ils voient la main de Dieu s'appesantir lourdement sur la France. Elle est là, clament-ils avec des larmes dans la voix, elle est là terrible, la malédiction. Les prêtres disparaissent dans la fournaise et les vocations de moins en moins nombreuses ne pourront combler les vides creusés par la mort. Or, une nation sans prêtres est une nation perdue. Que répondre à une si forte objection ? Rien de plus facile. Ces prophètes de malheur ont perdu la mémoire. Ils oublient tout. Ils oublient les plus belles pages de l'histoire de l'Eglise, les pages écrites avec le sang. Ils oublient que l'immolation et la prière des persécutés a plus de puissance sur la miséricorde de Dieu que la haine et la cruauté des persécuteurs sur sa Justice, ils oublient les deux grandes lois providentielles des temps de persécution : La première exprimée par Saint Paul et Saint Augustin : *Tout, même le mal, coopère au bien des amis de Dieu.* La seconde, formulée par Tertullien : *Sanguis martyrum semen christianorum. — Le sang des martyrs est une semence de chrétiens.*

Oui, par cette loi sacrilège : *Les Curés sac au dos,* l'iniquité, comme le dit le saint roi David, s'est mentie à elle-même. Ceux qui jadis voulaient *le prêtre à la sacristie* pour l'isoler du peuple, veulent maintenant par une contradiction habituelle aux suppôts de Satan, jeter dans la masse le *Sel* de la terre et le *Levain* de vertu et d'héroïsme qu'est le sacerdoce catholique. « Loin de nous plaindre aujourd'hui de cette vio» lence faite à toutes nos traditions, dé» clare le cardinal de Cabrières, nous » y voyons une intention providentielle » qui mêle plus intimement tous les élé» ments de la société contemporaine. » Et ce mélange salutaire, le cardinal Luçon l'explique : « Votre paroisse, dit» il à ses prêtres, c'est le régiment, c'est » la tranchée, c'est l'ambulance, c'est » le cantonnement, c'est le train sani» taire, c'est le dépôt ; aimez-la ». Ce n'est pas tout. Pour laver la France des souillures dont l'impiété avait couvert la robe glorieuse, il fallait un sang très pur, très généreux : le sang du prêtre qui après avoir offert celui de l'Agneau divin offrait le sien. « Pour faire une bonne lessive, disait une femme du peuple à laquelle on objectait les hécatombes de prêtres, il faut de l'eau propre. »

Enfin surtout, grâce à cette loi, l'exemple rayonnait ; l'exemple de toutes les vertus, de tous les héroïsmes, faisant jeter des cris d'admiration aux plus incrédules. Exemple de cette paix de l'âme qui « fait joyeux visage à la mort ». Un Jésuite éborgné parle de son » locataire Vise-à-droite faisant fonc» tion d'œil droit tombé au champ » d'honneur ». Exemple d'un dévouement sans borne : on a vu des prêtres au dépôt, devançant leur tour de départ, afin de remplacer des pères de familles nombreuses ; on en a vu sur le front, s'offrir pour des missions périlleuses au lieu et place des soldats commandés. Exemple d'abnégation surnaturelle : « Mourir après avoir ouvert le ciel à une âme, dit l'un d'eux, c'est la mort que nous rêvons tous si Dieu nous appelle. » Exemple de l'héroïsme le plus pur : Un lazariste, caporal-brancardier, appelé « le curé des zouaves », s'élance à l'assaut d'une tranchée sans autre arme que son crucifix et rallie ainsi les combattants qui fléchissent. Un blessé disait un jour : «Pour le courage, il n'y a » rien de tel que les curés, on dirait » qu'ils ont le diable au corps ». Sur quoi Georges Goyau fait cette réflexion juste et pittoresque : « Le diable au corps et Dieu dans le cœur, que faut-il de plus pour un constant tête-à-tête avec la mort ». Exemple d'une charité compatissante, inlassable, étonnante : On les a vus courir tous les risques, les chercher même pour trouver les âmes ; se mettre à quatre pattes, s'il le fallait, pour aller confesser là-bas, dans la plaine ensanglantée, le blessé qui se meurt. Citations, croix de guerre, médailles militaires, décorations de la Légion d'honneur, promotions, ratifient chaque jour l'héroïsme des prêtres et font toucher du doigt l'action merveilleuse de la Providence tirant d'une loi sacrilège un bien immense.

Tout cela est bien beau, répliquent nos critiques, mais n'empêche que les prêtres meurent par centaines, par milliers, qui donc les remplacera ?

La Providence. Elle se plait à se mo-

quer des vues mesquines de notre pauvre humanité. Du sang, elle fait jaillir la plus riche des moissons. Oui, le sang des prêtres tombés sur les champs de bataille, comme celui des martyrs, portera ses fruits. Dans les sillons sanglants, engraissés par les sueurs et le sang des héros, des épis s'élèvent et mûrissent. Les épis de ce froment du Christ, dont parle Saint Ignace et qui n'est autre que le sacerdoce. Epis gonflés, épis nombreux, vocations admirables et solides, d'où sortiront sous le fléau de ces heures tragiques des prêtres à l'énergie sans égale, au dévouement inlassable, capables de susciter des œuvres, de sauver les âmes, de transfigurer la France.

Abbé DUVAL.

Les Événements

La Guerre Européenne

La Situation

Les Anglais ont capturé à la fois le *Deutschland* et le *Bremen*, les deux vastes sous-marins marchands dont on a tant parlé. On avait fait grand bruit au sujet de la traversée que le premier avait effectuée de Brême en Amérique. Il en était revenu plein de caoutchouc, et cette équipée hardie et heureuse avait rempli d'espoir les cœurs allemands. Une première dépêche, l'autre jour, faisait allusion à cette double capture. Elle paraît être confirmée aujourd'hui par une dépêche d'Amérique.

En revanche, un nouveau navire- hôpital anglais a été coulé, contrairement à toutes les règles humanitaires. Mais les navires américains se risquent de plus en plus à traverser l'Océan. Les pacifistes américains continuent à travailler pour la paix. A ce propos, des journaux français attribuent au ministre de Suisse à Washington un rôle de médiateur qu'il n'a pas eu. Nous avons enregistré hier des déclarations précises à ce sujet. Le gouvernement fédéral n'est mêlé en rien aux efforts tentés pour maintenir la paix entre l'Allemagne et l'Amérique.

En Russie, l'ordre se maintient ; les grands-ducs renoncent l'un après l'autre à leurs apanages. Les soldats portent en triomphe le général Broussilof. Quant à M. Gouckof, ministre de la guerre, il est reçu sur le front par les acclamations enthousiastes de l'armée.

Sur le front de France, les adversaires sont en contact partout. Pas de faits saillants.

Succès anglais en Egypte

(Communiqué anglais :)

Nos troupes se sont avancées à plus de 25 kilomètres de Rafa, vers Wadi-Ghoose, à environ six kilomètres au sud de Gaza, pour protéger la construction de la voie ferrée.

Nos troupes engagèrent le combat dans le voisinage, les 26 et 27 mars, avec 20.000 ennemis auxquels des pertes énormes ont été infligées. Nous avons fait 900 prisonniers, dont un général commandant et l'état-major en entier de la 53e division turque, 4 officiers autrichiens et 32 soldats austro-allemands, et pris deux canons autrichiens.

Le navire-hôpital britannique "Asturia,, a été coulé

Trente et un morts

Dans la nuit du 20 au 21 mars, un sous-marin allemand a torpillé sans avertissement le navire-hôpital britannique « Asturia » alors que ce navire avait tous ses feux réglementaires et tous les insignes distinctifs de la Croix-Rouge brillamment illuminés. Il y a eu 31 morts dont 11 militaires, 39 blessés dont 17 militaires et 12 manquants dont une infirmière militaire et une femme de chambre.

Un radiogramme a annoncé hier ce coulage parmi les exploits des sous-marins allemands.

Le navire fut torpillé vers minuit ; la torpille, frappant le navire vers l'arrière et endommageant le gouvernail, pénétra jusqu'à la chambre des machines, où elle causa de grands dégâts. L'électricité s'éteignit aussitôt.

Le navire avait débarqué environ 900 malades ; il n'y avait donc à bord que l'équipage, les membres du personnel sanitaire et les infirmières.

Répondant aux signaux de détresse du navire, un patrouilleur arriva sur les lieux ; il prit à la remorque plusieurs canots chargés de survivants, dont trois ou quatre cents furent débarqués et soignés par des habitants de la localité. La plupart étaient très légèrement vêtus ; plusieurs avaient été blessés par l'explosion. Trois des blessés moururent après leur débarquement. Les autres furent sauvés par un contre-torpilleur et un second navire patrouilleur.

Nouvelles Etrangères

Les Etats-Unis et la guerre.

Dans son article de tête du 29 mars, le *Temps* analyse les mesures de préparation à la guerre communiquées à la commission des affaires extérieures du Sénat américain par M. Lansing, secrétaire d'Etat.

Ces mesures sont :

1° La coopération militaire sur terre, nécessitant une campagne de recrutement déjà commencée. Le noyau, constitué par des éléments de l'armée régulière existante, s'alimentera par engagements volontaires.

2° La coopération navale. Des centaines de petits croiseurs très légers et très rapides sont mis en chantier. L'armement des navires marchands ajoutera à la sécurité de la navigation, assurée en outre par l'activité offensive due à la redistribution des escadres.

3° La participation du fret américain aux transports interalliés.

4° Les facilités de crédit qui auront un effet favorable sur le change.

Nouvelles Suisses

Chambres Fédérales

Au début de sa séance de jeudi matin, le Conseil national a entendu un bref et substantiel rapport de *M. Maunoir* sur l'initiative socialiste demandant la suppression de la justice militaire. Il ne s'agissait du reste pas, pour le moment, d'examiner le fond de la question, mais de constater que l'initiative a abouti, ayant réuni 118.987 signatures et qu'elle doit par conséquent être soumise au vote du peuple et des cantons.

Dans la discussion du rapport des pleins pouvoirs *M. Räber* (Schwytz) fait observer qu'on a mis au compte de la mobilisation certaines dépenses militaires qui appartiennent au budget ordinaire. On évite ainsi le vote préalable des crédits par les Chambres. C'est ainsi qu'on est en train de construire des fabriques de munitions dans le canton de Berne sans demander l'approbation des crédits par les Chambres. Les Etats belligérants eux-mêmes n'accordent pas de tels pouvoirs à leurs gouvernements. Certains travaux ont été entrepris qui ne serviront qu'après la guerre. On les met quand même au compte de la mobilisation.

M. Motta, chef du département des finances : Il est difficile de tracer une ligne exacte de démarcation entre les compétences du département militaire et celles de la direction de l'armée. Certaines dépenses ne souffrent pas de retard ; elles doivent donc être mises au compte de la mobilisation. Puis il y a la question de discrétion. La publicité serait nuisible dans les cas où les secrets militaires doivent être gardés. La question des munitions appartient directement à la mobilisation. L'urgence est ici bien évidente, car on sait le rôle que joue dans cette guerre l'abondance des munitions. Moins de publicité nous ferons autour de la préparation militaire du pays, plus nous servirons l'intérêt général. Nous n'avons d'ailleurs admis que partiellement le plan général de construction des dépôts de munitions. Personne ne peut affirmer que la guerre finira cette année. Dès lors les règles de la prévoyance nous obligent à nous approvisionner pour une longue durée.

Le Conseil des Etats a adopté, sans opposition, par 33 voix, le projet concernant le droit de timbre.

Impressions de séance

La discussion sur la pétition pacifiste a clairement démontré que le Conseil fédéral n'envisage nullement comme possible une démarche en faveur de la paix dans un avenir prochain.

M. Fazy a notamment mis en lumière l'étrange attitude de M. Ritter, notre ministre à Washington ; mais sa demande d'explications, pas plus que l'insistance de M. Willemin n'ont eu raison du silence de M. Hoffmann, qui est resté impassible à son banc.

La déclaration ferme des trente députés romands a produit une excellente impression. Et beaucoup de ceux qui se réjouissaient mercredi du bon tour joué aux Romands en sont déjà infiniment moins fiers.

Ecoles catholiques.

Jeudi a eu lieu à Lucerne l'assemblée de délégués de toutes les associations catholiques scolaires de la Suisse en vue de fonder une association scolaire catholique suisse. La nouvelle association, qui a déjà créé un secrétariat permanent au bureau central de l'association populaire catholique suisse, a pour but, outre l'examen de questions scolaires et d'instruction, de s'occuper des intérêts professionnels, matériels et moraux des instituteurs et des institutrices. L'exécution du vaste travail d'organisation a été confiée à un comité provisoire, présidé par M. Hans von Matt, directeur de l'instruction publique à Stans.

Nouvelles Locales

Décisions du Conseil d'Etat

Mines de charbon. — Le Département des Travaux publics est autorisé à confier à MM. les professeurs Preiswerk et Schmid, à Bâle, l'étude sur la valeur des mines du Canton, spécialement des mines de charbon.

Abatage des châtaigniers. — Il est porté un arrêté concernant l'interdiction d'abatage des châtaigniers.

Débit de sel. — Il est créé un nouveau débit de sel dans la commune de Troistorrents, au lieu dit Arche, et M. Camille Monnay en est nommé tenancier.

Noms locaux. — Il est constitué une commission composée de M. l'Archiviste de l'Etat, Dr L. Meyer, M. Mce Trottet, avocat à Monthey, et M. l'abbé D. Imesch, chargée d'étudier, d'entente avec l'autorité des communes respectives, la question de l'orthographe des noms locaux du Canton.

Pour Riddes et Grône. — Le Conseil d'Etat autorise, sous réserve de l'approbation des actes d'emprunt :

1) la commune de Riddes, à contracter un emprunt de fr. 60.000, pour couvrir les dépenses occasionnées pas l'établissement du canal des Epeneys ;

2) la commune de Grône, à contracter un emprunt de fr. 25.000 nécessité par la construction de l'église.

Commerce du beurre. — Il adopte un arrêté réglementant le commerce du beurre.

Un jubilé. — M. le Chef du Département de l'Instruction publique fait part que M. Paul Pignat vient d'accomplir la 40e année de service comme secrétaire de ce dicastère. Le dit Département est autorisé à remettre au jubilaire un souvenir en reconnaissance de ses longs et loyaux services.

Industrie hôtelière. — M. le Conseiller d'Etat Delacoste fait rapport sur la conférence qui a eu lieu à Lucerne le 15 mars courant pour discuter les mesures à prendre en vue de conjurer la crise de l'industrie hôtelière.

Vallée de Viège. — Le Conseil d'Etat prend connaissance d'une pétition des autorités communales et des hôteliers de St-Nicolas, de Randa et de Täsch tendant à ce que ces stations reçoivent de nouveau des internés pendant la saison d'été. Cette pétition sera appuyée auprès de l'autorité fédérale.

Débits de sel. — Sont nommés débitants de sel, en remplacement des titulaires démissionnaires :

1) M. Xavier Imoberdorf, à Ulrichen;

2) Mme Emma Ritz, à Bitsch.

Il est créé un nouveau débit de sel à Orsières, et M. E. Pouget-Rausis, négociant, en est nommé tenancier.

Institut de Géronde. — M. le Chef du Département des Finances donne connaissance des comptes du fonds de l'Institut des sourds-muets de Géronde pour l'année 1916, bouclant par un bénéfice de fr. 315.

Instituteurs. — Ensuite d'examen satisfaisant, il est délivré le certificat de capacité aux instituteurs ci-après :

MM. Mathieu Auguste, d'Albinen,
Meichtry Paul, d'Erschmatt,
Ruff Franz, de Törbel.

Comptes approuvés. — M. le Conseiller d'Etat Delacoste informe qu'il a procédé à l'examen des comptes des Comités de secours aux évacués, de St-Maurice et du Bouveret, comptes qu'il a reconnus justes.

Dons parvenus au Comité de Secours aux Rapatriés St-Maurice

Report de la liste précédente	19,348.15
Souscription du « Journal de Bex	169.—
Valeur de 1000 verres reçus gratuitement	300.—
M. Rey, pharmacien, St-Maurice 3 bout. alcool menthe	
Anonyme St-Maurice	—.20
M. Ch. Robert, Neuchâtel	5.—
Bois, du 11 au 24 mars	40.—
Lait » » »	240.—
Mme H. Appia Genève, un paq. vêtements et lingerie	
Mme A. Paisant, Genève, linge et vêtements	
Total Fr.	20,102.35

Fourniture de bétail de boucherie pour l'armée suisse.

Avec autorisation spéciale, des concours de bétail de boucherie pour l'armée auront lieu le mercredi 4 avril prochain à 8 h. du matin au poids public à Sion et à 2 h. du soir à Monthey.

Le bétail des districts d'Entremont et Martigny n'est pas admis.

Les personnes désirant fournir du bétail peuvent s'annoncer de suite à M. J. de Riedmatten, Com. Cant. à Sion.

Le Canal Stockalper.

On nous écrit : Nous avons eu l'occasion de visiter ce canal de Collombey au Lac Léman et nous avons été surpris de voir les grands travaux exécutés sur le territoire de Vouvry et que rien n'a été fait sur le Port-Valais. Cette dernière commune n'aurait-elle pas droit à un subside, ou si ses finances ne lui permettent pas de commencer ces travaux en ce moment ? C'est ce que nous ignorons.

En tout cas, nous prions ces Messieurs de visiter ce petit fleuve de la Porte du Scex au Bouveret et ils pourront se convaincre que les réparations sont urgentes. Les ponts menacent ruine, la chaussée est éboulée en plusieurs endroits et rien d'impossible que ce Monsieur, pendant la crue des eaux, au lieu d'aller les déverser au lac, prenne la direction des champs de pommes de terre. Si toutefois nos craintes devaient se réaliser, nous ne pourrions qu'en rendre responsables les autorités intéressées.

M.

FEUILLETON DU NOUVELLISTE VALAISAN

61

Les Mystérieux Voyageurs

Grand roman d'espionnage

— Pas même la destruction de Louvain, de Malines, de notre cathédrale de Reims ? Mme Ghielmann levait les mains au plafond.

Ce sont les nécessités de la guerre ! A Louvain, à Malines, comme partout en Belgique, la population a tiré sur nos troupes. Dans les tours de la cathédrale de Reims, des mitrailleuses étaient installées... Ceci ressort des rapports de nos généraux ainsi que l'écrivait hier Otto à sa femme.

— Vous me permettrez de ne pas croire comme paroles d'Evangile les rapports des généraux allemands.

Lottchen montrait maintenant une perpétuelle mauvaise humeur. Elle s'ennuyait à Wilnheim, et aspirait à retrouver Paris, ses amies, ses habitudes.

— Sont-ils bêtes, ces Français ! disait-elle en levant les épaules. Quelle idée de nous résister ! Ils feraient bien mieux de céder tout de suite, puisqu'il faudra toujours en arriver là.

Car le dogme de l'invincibilité de l'Allemagne n'était pas discuté ici, non plus qu'ailleurs, dans l'Empire, à cette époque-là.

Mme Gertrude Mülbach avait reçu par la Suisse, des nouvelles de son mari. Naturalisé, il était demeuré à Paris. Au début, il avait eu quelques ennuis. Mais, maintenant, cette effervescence s'était calmée... L'excellent Ulrich pouvait donc continuer en paix sa petite besogne d'espionnage. Et il engageait sa femme et ses enfants à venir le retrouver bientôt, en passant par la Suisse.

« J'ai ici des protections qui vous préserveront de tous ennuis », écrivait-il. « Venez donc sans crainte... D'ailleurs, nos armées vont sous peu atteindre Calais, et ensuite elles reprendront leur marche sur Paris, où vous aurez le plaisir de les acclamer, quand elles passeront sous l'Arc de triomphe »

Mais Mme Gertrude faisait la sourde oreille, aussi bien à cette engageante perspective qu'aux tracasseries de sa fille. Elle avait la terreur des camps de concentration, et se jugeait beaucoup plus tranquille dans son pays natal.

Selon les instructions d'Otto, on laissait ignorer à Florita la possibilité d'obtenir son rapatriement par la Suisse... De même, des lettres de son fiancé, de Mme de Penvalas, d'Armelle, venues par cette voie, ne lui avaient pas été remises. Tel avait été le sort, d'ailleurs, des lettres et télégrammes envoyés par Alain trois jours avant l'ouverture des hostilités, et où il pressait Florita de partir. Séquestrée en quelque sorte, dans ce milieu hostile, elle ne savait que ce qu'on voulait bien lui apprendre, et ignorait qu'elle pût tout au moins essayer de faire parvenir de ses nouvelles à Runesto.

Ainsi il lui fallait endurer ce silence pesant, parmi ces étrangers, ces ennemis, avec, en outre, la surprise pénible que lui causait de sa tante, cette sorte d'indifférence, mêlée de gêne, qui caractérisait maintenant l'attitude de Pépita.

XI

Vers la fin de décembre, Mme Otto Mülbach reçut de son mari l'invitation de venir le rejoindre, avec Florita.

« Je suis », écrivait-il, à Lille, fort bien installé dans un appartement que ses propriétaires ont abandonné. Puisque Florita désire rentrer en France, voilà une occasion... J'ai toutes les autorisations nécessaires, et je t'envoie un sauf-conduit pour toi et ta nièce, qui t'épargnera toute démarche ennuyeuse ».

Le premier mouvement de Florita fut de s'écrier :

— Rentrer dans la France envahie ?... Ah! non, par exemple !

Pepita déclara :

— Puisque ton oncle le veut, tu n'as qu'à obéir.

— Vous ne m'emmènerez toujours pas de force, je pense, ma tante ?

— Non... Mais je te crois assez raisonnable pour céder tranquillement.

De fait, à la réflexion, Florita décida de ne pas résister à la volonté de son tuteur... Non qu'elle craignait la lutte ! Mais elle pensait que là-bas, elle trouverait des possibilités de fuite qui n'existaient pas ici.

Elle fit donc avec une apparente tranquillité ses préparatifs de départ, et quitta sans regret la vieille maison dont les hôtes, depuis le début des hostilités, lui témoignaient une sourde malveillance.

Pour gagner Lille, Mme Mülbach et sa nièce passèrent par la Belgique.

Florita, le cœur serré, l'âme indignée, vit des cités dévastées, incendiées, des villages en ruines... Et partout des soldats allemands... Les soldats de la « kultur ».

En France aussi, elle les revit... Ils déambulaient dans les rues de Lille, quand, un soir pluvieux et froid, les deux femmes arrivèrent dans la grande cité du Nord.

Otto Mülbach les attendait à la gare... Il voulut embrasser Florita, comme il en avait coutume; mais la jeune fille se recula vivement, et dit avec un fier regard :

— Non, une Française ne se laisse pas maintenant embrasser par un Allemand, fût-il son oncle! Il y a trop de sang entre nous!

Un éclair de colère passa dans le regard d'Otto... Mais, se dominant, il dit avec un sourire sardonique:

— Bah ! tu t'y feras, ma petite ! Tu oublieras tout cela, quelque jour.

— Oublier !... Ah ! n'y comptez pas!

Il eut un haussement d'épaules, et prit le bras de sa femme pour l'emmener vers la voiture qu'il avait retenue.

Florita les suivit... Elle éprouvait un sentiment étrange en se retrouvant dans cette ville française, où dominait l'ennemi. Sa douleur se mêlait d'une sorte d'allégresse, parce que, après des mois d'exil, elle respirait enfin l'air de la patrie... L'air de la douce France.

Au moment où, sur l'invitation de Mülbach, elle allait prendre place dans la voiture près de sa tante, une voix masculine dit derrière elle :

— Ah ! Mlle de Valserres !... Quelle bonne surprise !

Elle se détourna, vivement, et se trouva en face d'un lieutenant des hussards de la mort — une bel homme aux yeux durs qu'elle reconnut aussitôt.

(A suivre).

Pigeons voyageurs.

Les stations suisses de pigeons voyageurs se mettront prochainement à instruire et à entraîner leurs pigeons. Il pourra donc arriver que des pigeons voyageurs, surpris par le mauvais temps ou poursuivis par des oiseaux de proie, s'égarent et cherchent à s'abriter sous un toit étranger. A ce propos, le public est informé que, conformément à l'arrêté du Département militaire suisse du 8 septembre 1914, il est interdit de tuer ou de capturer les pigeons voyageurs, et que les violations de cette défense seront punies en vertu de l'ordonnance du Conseil Fédéral du 6 août 1914 concernant l'état de guerre.

Les pigeons voyageurs recueillis doivent être remis aux organes compétents de la police, qui les feront parvenir à la section des renseignements de l'Etat- Major de l'armée. On peut aussi les envoyer directement à cette dernière adresse. En cas *d'envoi immédiat*, les frais de transport et de nourriture des pigeons seront remboursés.

Etat-Major de l'Armée.
Bureau de la Presse.

Evionnaz. — Apiculture.

La section d'apiculture du district de St-Maurice se réunira demain dimanche le 1er avril à 1 h. ½ à la maison communale d'Evionnaz, pour entendre une conférence donnée par M. Berthousoz, sur les travaux apicoles du printemps.

Tous les amis des abeilles sont cordialement invités.

Le Comité.

Sierre. — Sport.

Dimanche 1er avril se disputera à Sierre un tournoi cantonal de Football, organisé par le Club de cette localité.

Les Clubs suivants prendront part avec une ou plusieurs équipes : Monthey, St-Maurice, Martigny, Sion, Viège, Brigue, Naters et Sierre.

Vu le nombre et la valeur des équipes engagées, cette journée sportive promet beaucoup et sera du plus bel intérêt.

Les matches commenceront à 1 h. précise de l'après-midi, sur le terrain de Crêtaplan.

Lavey. — (Communiqué).

Vu les succès remportés les 24 et 25 mars, la fanfare de Lavey redonnera samedi soir, le 31 mars, sa soirée musicale et théâtrale. L'excellente musique du Bat. 169 y apportera son concours.

St-Maurice.

Les bourgeois de St-Maurice sont convoqués, en assemblée primaire, le dimanche 1er avril pour la ratification des comptes de 1916 ; et, chose plus importante, *la juridiction* ou *la vente* de la montagne de Salanfe.

Vu l'importance de la question, les bourgeois sont priés d'assister nombreux à cette assemblée qui aura lieu à l'Hôtel de Ville à 2 h. de l'après-midi. Eventuellement, des propositions individuelles y seront faites.

Des bourgeois.

Sierre.

Le Conseil de District de Sierre est convoqué pour dimanche le 1er avril à 2 h. ½ à la Grande Salle du Café de la Terrasse (sous-sol) à Sierre pour entendre une conférence de Monsieur le *Dr Wuilloud* sur le *phylloxera* et la *cochylis* et discuter les mesures à prendre pour lutter contre cette dernière.

Cette conférence est publique et vu la découverte du premier de ces insectes à Fully et les ravages causés par le second ces années dernières dans notre vignoble, tous les viticulteurs et spécialement les membres de la Société d'Agriculture de Sierre, à la demande de laquelle cette réunion a lieu, sont invités à y prendre part.

A vol d'oiseau. — (Corr.).

Que se passe-t-il dans le ciel pur de la *contrée* ? On dirait de la mystification : on prend des sacs pour des caisses, et que sais-je ? des pivots de maïs pour des macaronis...

Or, il n'est pas rentré de caisse à la Tour Varelli, depuis des mois.

Votre fantaisie, camarade, est d'un goût fort douteux : vous y perdez votre latin. C'est à se demander si la patrie est en danger parce que notre ami s'approvisionne de denrées alimentaires et s'occupe de ce qui le regarde.

Dites, qui se mêle de vos affaires au Débit, au Dépôt et à la Consommation ? On sait bien que vous y vendez un peu de tout, même des cartes illustrées pour tous les goûts..., qu'on y voit aussi des Messagers... qui ne sont ni de Berne, ni de Vevey.

On chuchote, à son aise, que ce qui vous arriva vous a défrisé et que, pour donner le change, vous amusez la galerie... à vos dépens. Il faudrait, au moins, cacher votre mauvaise humeur et dissimuler le lampion, où vous allumez votre lanterne.

L'autre.

Battoir à blé.

La société anonyme de la Batteuse de Martigny vient de faire l'acquisition d'une batteuse à blé avec botteleuse pouvant battre toutes les céréales du canton en l'espace de deux mois. Elle sera installée dans les vastes locaux du bâtiment de la société sur l'avenue du St-Bernard, entre Martigny-Ville et Bourg ; cette machine moderne sera munie d'aspirateurs de poussières, de trilleurs de grains à 4 grandeurs et de différents autres appareils du dernier système.

Poste militaire et Fêtes de Pâques.

Dans le but de faciliter aux familles des militaires en service l'expédition des étrennes de Pâques, la poste acceptera au transport des paquets destinés aux troupes jusqu'à 5 kilos dès le 1er au 8 avril inclusivement. Les envois de 2 à 5 kilos devront être affranchis.

Contrebande.

« Une grave affaire de contrebande d'or a été découverte au Simplon par la police italienne : plusieurs employés suisses, on parle de quinze à vingt, pour la plupart postiers, sont inculpés. Trois d'entre eux sont sous les verrous à Domodossola. Ces faits ont entraîné des déplacements dans le personnel des C. F. F. stationné à Domodossola. »

Pro Sempione.

L'association Pro Sempione a eu jeudi, à Berne, sous la présidence de M. Seiler, conseiller national, son assemblée annuelle ordinaire qui avait réuni environ 50 membres, représentants des villes et des cantons intéressés, parmi lesquels on remarquait un grand nombre de conseillers nationaux et de conseillers aux Etats.

Après avoir approuvé le rapport de gestion et les comptes annuels, qui accusent un excédent de recettes de 24,000 fr., il a été discuté diverses questions concernant la publicité, les tarifs et le trafic. En ce qui concerne les tarifs, de tous côtés on a fait ressortir le droit pour la ligne du Simplon d'être traitée de la même manière que le Gothard. Il doit être, en effet, accordé au Simplon le même abaissement sur les taxes de montagne que celui consenti à la ligne du Gothard par la convention du Gothard, mesure qui jusqu'ici n'est pas entrée en vigueur.

Au sujet de la publicité, l'association Pro Sempione a publié de nombreuses brochures, albums de luxe et affiches qui seront répandus à l'étranger après la guerre.

L'association Pro Sempione a participé également de façon active à la fondation de l'Office fédéral du tourisme.

Martigny. — Royal Biograph.

Dimanche 1er avril 1917, à 2 h. ½ et à 8 h. ½ du soir :

« Le Voleur invisible », comique ; « Journal-Guerre » ; « Les Deux Orphelins », drame en 1 acte ; « Le Porte Veine », comédie-vaudeville en 2 actes jouée par Rigadin et après l'entr'acte

Les Mystères de New-York

Neuvième épisode : « Les Rayons Rouges » ;

Dixième épisode: « Le Baiser Mortel» ;

Ce drame policier scientifique est très passionnant.

Les personnes qui n'ont pas assisté aux premières représentations pourront néanmoins suivre très facilement cette merveilleuse intrigue policière, car chaque épisode a son intérêt particulier indépendant des précédents.

Aux Parents

Le choix d'une carrière pour vos enfants est plus important que jamais.

Mais votre garçon ou votre fille ne sait encore de quel côté se diriger Confiez donc ses études pour un temps d'essai à l'Ecole Lémania, à Lausanne, qui vous dira si l'enfant est capable, ou non, de suivre une carrière libérale.

Si oui, l'Ecole Lémania se chargera de la direction des études et de la surveillance du jeune homme, ou de la jeune fille, jusqu'à l'entrée à l'Université.

Nombreuses lettres de remerciements de parents d'anciens élèves.

Dix-huit de nos candidats ont obtenu en 1916 leur Maturité fédérale, onze leur entrée à l'Ecole Polytechnique Fédérale, et dix leur baccalauréat. Plusieurs de nos candidats ont été félicités par les experts. Admissions depuis 14 ans. Externat et Internat.

Le Directeur : Dr P. Du Pasquier.

× × × × × × × × × × × × × × × × × × × ×

M. B., pasteur

nous écrit : « Je suis émerveillé de l'efficacité des **Pastilles Wybert-Gaba** contre l'enrouement, la toux, les catarrhes, etc. Elles sont sans rivales. Adressez-moi immédiatement, je vous prie, deux boîtes de **Pastilles Gaba** véritables. »

Exigez les véritables **Pastilles Wybert-Gaba**, invariablement en boîtes bleues. En vente partout. 1477

TORO Ciravegna & Cie GENÈVE

Le meilleur vermouth

FUMEZ LES CIGARES FROSSARD
PRO PATRIA
35 Cts Le paquet de 10 Cigares EN VENTE PARTOUT 35 Cts

LES CORRESPONDANCES ANONYMES ne sont pas insérées

NÉVRALGIE - MIGRAINE - MAUX DE TÊTE
KEFOL REMÈDE SOUVERAIN **KEFOL**
Boîte (10 paquets) fr. 1.50 - Toutes Pharmacies

Saison de Printemps

Voilettes — Rubans — Gants

BLOUSES POUR DAMES

en Mousseline laine, Crépon de Chine, Pongé, Voile, Zéphyr.

LINGERIE :

Corsets — Sous-vêtements — Chemises

Cols - Cravates - Chaussettes - Bas laine, coton, fil et soie

TISSUS LEGERS :

Popeline, Zéphyr, Mousseline laine, Voile coton.

HOIRIE MAURICE LUISIER, ST-MAURICE

ST-MAURICE — Grande Salle de l'Hôtel des Alpes

OUVERTURE DE L'ODÉON-CINÉMA

Samedi le 31 Mars à 8 h. — **Soirée de Gala**
Dimanche le 1er Avril à 2 h. 1/2 et à 8 h.

LE CIRQUE DE LA MORT

Grand drame impressionnant en 8 parties
Le plus grand succès mondial !
PRIX DES PLACES : fr., 1.20, 1.— 0.60
Enfants et militaires, demi-place.

Campagne à vendre

près de Genève à 3 km. de la frontière Suisse à Neydans, Canton de St-Jullien. Haute Savoie, comprenant maison d'habitation, 2 granges et écurie, four, 45 000 m² de terrain en 5 parcelles, convenant pour toutes cultures ; à proximité de la laiterie, lait vendu 0.30 le litre. Arbres fruitiers et bois de chauffage. — Prix 14,000 francs. — Facilités de payement. — S'adres. à **François Saxoud**, Saconnex d'Arves, Plan-les-Ouates, **Genève.**

Vins en gros Pierre Fellay & fils tonneliers à Bagnes

Vins blancs et rouges de 1er choix, au plus bas prix du jour. Dégustation à domicile

TRANSPORTS FUNÈBRES
A DESTINATION DE TOUS PAYS
A. MURITH - GENÈVE

CERCUEILS et COURONNES MORTUAIRES
de tous genres et de tous prix.

Hubert Riondet, représentant à Collombey,
Louis Bariatey, dépositaire à Monthey,
Magasins et dépôts, à Monthey (Valais)
Démarches et Renseignements gratuits.

Rouge de Fully

A vendre 2000 litres vin de Fully, rouge 1er choix S'adr. chez Taramarcaz C. négociant.

Œufs à couver

Races : Faverolles ; Rhodes ; Leghorns Blancs ; Orpingtons Blancs. Prix uniforme pour le Valais Fr. 4 la douz. Petits poussins. **Parc Avicole, Bois-Noir, St-Maurice.**

On demande
une fille
honnête et sérieuse, de 20 à 30 ans, connaissant un peu la cuisine. — S'adr. à Mme L. EMONET, à Martigny-Bourg.

Assurances

On demande une personne de confiance pouvant s'occuper activement d'assurances en Valais, sous la direction d'une agence. Traitement fixe et provisions d'acquisition.

Ecrire sous O 22051 L. PUBLICITAS S. A., Lausanne. 472

On demande
une personne
sachant traire pr soigner 2 vaches et aider au ménage. — S'adresser avec prétention de salaire, au «Nouvelliste» sous G. T.

Bon taupier
cherche place. — S'adr. au NOUVELLISTE.

On demande pr la France
employés divers :
Vachers, jardiniers, laboureurs, charretiers, vignerons, ouvriers pr charger et décharger les wagons, bien rétribués. Ménages-vachers, agriculteurs, jardiniers, vignerons. — S'adr. à *Besson Fraç Bagnes* ou à *Favre Collomb, Martigny*, ou à *Madame Favre - Droz, La Chaux-de-Fonds.*

Avant de faire vos achats consultez mes prix et qualités très avantageux **C. WOLTER-MŒRI,** Fabrique d'Horlogerie **La Chaux de-Fonds**

Envoi contre remboursement, échange admis, envoi à choix, en montres et bijouterie.

GRAND CATALOGUE DE LUXE pour montres, chaînes, bijouterie, réveils et régulateurs GRATIS ET FRANCO

MONTRES POUR HOMME
Garantie par écrit pour 3 ans

No 201. Remontoir ancre, boîte élégante et solide, en métal, acier ou imitation vieil argent, fr. 5.75

No 207. Remontoir ancre à seconde, boîte élégante et solide, en métal, acier ou imitation vieil argent, excellente qualité fr. 7.75

No 107. Remontoir de précision ancre, 15 rubis, boîte métal solide, mouvement supérieur, fr. 17.50

No 200. Remontoir cylindre, forte boîte, argent galonné, cuvette argent, mouvement soigné, 10 rubis, fr. 20.—

No 204. Remontoir cylindre argent galonné, bon mouvement, 6 rubis fr. 12.50

No 115. Remontoir cylindre, forte boîte, argent galonné, cuvette argent, mouvement soigné, 10 rubis, fr. 20.—

No 217. Remontoir ancre, boîte argent blanc ou galonné, cuvette argent, 15 rubis, très soigné.
Qualité I, fr. 25.— Qualité II, fr. 20.—

RÉVEILS DE PRÉCISION
Garantie par écrit pour 3 ans.

No 245. Réveil de précision «Général Wille», hauteur 22 cm., boîte nickelée, grande cloche avec le portrait du général Wille et couleurs suisses et inscription «souvenir de l'occupation des Frontières 914-1915». Très forte sonnerie. Fr. 6.50

No 363. Réveil de précision «Wolter-Mœri's», haut. 19 cm., très forte sonnerie par 4 cloches, Fr. 7.— avec cadran lumineux, 30 c. en plus.

MONTRES pour DAME
Garantie par écrit pr 3 ans

No 203. Remontoir cylindre, boîte acier oxydé,
Qualité II, fr. 8.50
Qualité I, fr. 12.50

No 213. Remontoir cylindre, argent blanc ou galonné, 8 rubis. fr. 12.50

No 215. Remontoir cylindre, argent galonné, cuvette argent, 8 rubis, fr. 15.50

No 214. Remontoir cylindre, argent galonné, cuvette argent, 10 rubis. fr. 17.50

No 212. Remontoir cylindre, forte boîte argent galonné, cuvette argent, 10 rubis, fr. 20.—

No 315. Remontoir cylindre, boîte extra forte, argent galonné, gravé, riche avec incrustation or, cuvette arg., 10 rub., très soigné, fr. 25.—

RÉGULATEURS MARCHANT 15 JOURS AVEC SUPERBE SONNERIE
Garantie par écrit pour 5 ans. — No 661, Régulateur Suisse haut. 110 cm. Fr. 37.50 — No 635 Régul. Suisse haut 90 cm. Fr. 28.50 No 1175. Régul. Moderne haut. 64 cm. Fr. 27.50. No 500, Régul. Réclame haut. 80 cm. Fr. 19.90

On cherche de suite
deux argentiers
et un
garcon de cuisine
S'adr. au Chef du Montreux-Palace, Montreux. P 767 M.

On cherche de suite
20 bons manœuvres et mineurs
aux carrières de pierres à chaux, à Monthey. — Travail assuré ; se présenter sur place.

On cherche d'occasion
armoire, commode, lavabo, canapé, et chaises.
LORENC, tailleur, St-Maurice.

On demande pr de suite ou époque à convenir,
UN JEUNE GARÇON
de 15 à 18 ans, sachant traire et s'aider aux travaux de la campagne Engagement selon entente. S'adr. Numa *Jeanneret*, Quartier, (Chaux-du-Milieu) Neuchât.

FANFARE DE LAVEY
Samedi 31 mars 1917 à 7 h. ½
Soirée théâtrale et musicale
Hall de gymnastique chauffé
Programme soigné.

Montre Musette
Infaillible — Elégante — Solide
5 ans de garantie. — 8 jours à l'essai.
Ancre 8 Rubis, forte boîte Nickel blanc pur inaltérable.
A TERME fr. : 18.
Acompte fr. 6.— Par mois fr. 3.—
Vendue comptant Fr. 16.—
Demandez le nouveau catalogue illustré gratis et franco aux Fabricants : 58
Guy-Robert & Cie
LA CHAUX-DE FONDS
— GRAND CHOIX DE MONTRES. —
Maison suisse fondée en 1871

BANQUE de BRIGUE
BRIGUE
Capital-Actions fr. 1.000.000
entièrement versé

Réserves Frs 350.000.—

Comptes de chèques postaux : II.453
La Banque accepte des dépôts :
en comptes-courants à 3 ½ - 4 %
sur carnets d'épargne à 4 ¼ %
contre obligations à 4 ½ % en coupures de Fr. 500 et de Fr. 1.000. 49

Tous les fonds des dépôts d'épargne et des obligations sont placés contre bonnes garanties hypothécaires en Suisse.

Location de cassettes dans la chambre forte

Pour le Bas-Valais, les dépôts peuvent être effectués sans frais pour notre compte chez notre Administrateur,
Monsieur Jules MORAND, avocat à Martigny.

Goudron Burnand Extrait du meilleur pin de Norvège, 30 ans de succès contre rhumes, catarrhes, toux, bronchites. 1 fr. 50 dans toutes les pharmacies

Vins en gros

La Maison Maurice Paccolat à Martigny-Bourg vend toute l'année bon vin blanc de Catalogne et rouge des Pyrénées. Se recommande à son honorable clientèle. 178

Téléphone N° 90

Les Russes à Sion
achètent

Laine, Métaux, Chiffons et Sacs vides aux plus hauts prix. Wischniensky, Sion. 471

SECATEUR

avec lame en acier angl., forgé garanti, mod. Suisse fr. 3.50
modèle Lavaux 4.50
» Valais, 5.50
» » soigné, 6.—
» Vevey, fort 6 —
Mod Neuchâtel, ext. fort, 21 cm 6.50
Mode id ext. fort, 23 cm. 7.50. Le Parisien extra (bréveté) fort, 21 cm. 6.50,
Catalogue gratis.
LOUIS ISCHY
Fabricant, Payerne
Réparations et aiguisages en tous genres.

Dentiers

Encore pour quelques jours seulement, je paierai les vieux dentiers hors d'usage, 1 franc la dent. — S'adr. à E. DUBOIS, acheteur autorisé, rue Numa Droz 90, La CHAUX-DE-FONDS. Règlement par retour du courrier.

St-Maurice — AVIS

Toutes les personnes désirant être servies de lait régulièrement à l'année voudront bien se faire inscrire avant le 1er Avril, à cause de la pénurie du lait en été. Magasin de la Poste, Vve J. *Dionisotti.*

A vendre
2 CHARS
char ferré à bras 9 lignes; char non ferré 12 lignes pour montagne;
des brouettes
S'adresser à L. ANNEN, charron, Monthey.

Montagnes de Gryon

On demande pour la saison d'alpage
un bon chevrier
pouvant conduire environ 70 chèvres, tous les jours, à la montagne. Nourriture comprise. Faire les offres au Secrétaire Municipal.

Maçons

4 bons maçons sont cherchés pour la construction d'un bâtiment à Martigny sur l'Avenue de la Gare. S'adr à A. ROSSA, Vins, Martigny. 466

On demande pour 1er avril
une fille
connaissant la cuisine.
Ecrire ou se présenter au *Nouvelliste* qui indiquera.

GÉNISSON ET VACHE LAITIÈRE

On remettrait de suite en estivage un génisson; au preneur on céderait dans un mois, une bonne vache laitière ; les 2 jusqu'à mi-septembre, bons soins exigés. Timbre pr réponse.
S'adr. à X. Z., Bramois.

Dr R. Coquoz
St-Maurice
(Villa de M. C. Gross, avocat)
Consultations de 10 h à midi
tous les jours, sauf le dimanche

Deux champs
à vendre
situés à Plammon-Perrec sur Chalais.
N° 24 du plan cadastral 1200 m2.
N° 139 du dit plan 1032 m2
Pour traiter s'adr. à Ed. Buro à Sierre.

Offres pour Pâques

Toute commande par écrit sera exécutée par retour du courrier contre rembours.

Maison de confiance vendant le meilleur marché !

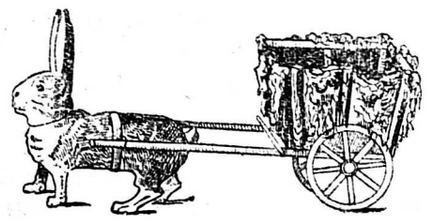

N° 8 Jolie bonbonnière
lapin attelé d'une ravissante charrette fantaisie, 10 cm. haut. **0.45**

N° 11 Superbes œufs
cartonnage, décoré, 16 cm. de hauteur, la pièce **0.90**
rempli de 200 gr. œufs dragées **1.40**

N° 4 Jolie bonbonnière
forme lapin, tête démontable, en cartonnage, comme dessin

haut.	12 ½	14	17 cm.
prix	0.28	0.32	0.58

N° 5 Très jolie corbeille
osier couleur, garnie de coq et poule mobiles **0.35**

N° 13 Superbe œuf
de Pâques, cartonnage décoré haut. 8 ½ cm. **0.28**
rempli de dragées **0.35**

N° 7 Œuf de Pâques
en cartonnage uni, imitation chocolat, 7 ½ cm. haut. **0.28**
rempli dragées **0.38**

MOUCHOIRS

Lot 50
1 mouchoir cotonnade rouge 58×63 cm.
1 mouchoir cotonnade quadrillé couleur.
2 mouchoirs sujets, pour enfants
1 mouchoir linon fantaisie toutes teintes
1 mouchoir batiste, ourlé à jours, pour dames.
1 jolie pochette, motif broderie
Le tout pour 1.75

PARFUMERIE

Lot 51
1 grand flacon lotion, « mimosa doré »
1 flacon « Eau de Cologne »
1 savon « violette de Parme »
Le tout pour 1.75

Lot 52
1 flacon brillantine
1 flacon violettes nouvelles
1 savon de toilette « reine Berthe »
1 savon pour la barbe
Le tout pour 1.75

Lot 53
1 savon à la glycérine
1 savon amandes amères
1 savon aux lilas
1 savon fleurs de Nice
1 savon à la vaseline
1 savon parfum rêvé
Le tout pour 1.75

Lot 54
12 cartes assorties pour Pâques
100 feuilles papier à lettre réglé
1 flacon encre noire ou bleue
Le tout pour 1.75

Jolie jupe
nouvelle en tissu damier noir et blanc lavable
réclame 8.90

PAPETERIE

Lot 55
1 flacon encre noire ou bleue
1 joli porte-plume
1 crayon à dessin
1 bonne gomme
1 carnet quadrillé, couvert. bleue
1 bloc-note
1 belle règle
1 papeterie (5 feuilles et 5 envel.)
3 paquets papier dentelles pour cuisine
12 cartes fantaisie
1 cahier ligné pour écoliers
1 boîte 6 pastels, couleurs assorties
1 crayon encre
1 douz. plumes acier
Le tout pour 1.75

CONFISERIE

Lot 56
100 gr. biscuits petit beurre
100 gr. biscuits « Dezaley »
100 gr. biscuits « délicieux »
100 gr. biscuits « maître Hôtel »
100 gr. biscuits « au Lait »
100 gr. biscuits « sans Rival »
100 gr. biscuits « maire »
Le tout pour 1.75

Lot 57
100 gr. biscuits « Albert »
100 gr. biscuits « Leckerlets »
100 gr. biscuits « Madeleine
100 gr. biscuits sablés
100 gr. biscuits gaufrettes
Le tout pour 1.75

Lot 58
100 gr. bonbons glands fourrés chocolat
100 gr. bonbons framboises
100 gr. bonbons fraises
100 gr. fondants fins, chocolat Suchard
Le tout pour 1.75

Lot 59
1 paquet 60 gr. thé
100 gr. biscuits Ruchonnet
1 bloc 400 gr. chocolat Suchard
Le tout pour 1.75

Lot 60
100 gr. fondants au chocolat
100 gr. fondants à la crème
100 gr. œufs dragées
100 gr. tranchettes citron
1 tablette chocolat
Le tout pour 1.75

Lot 61
100 gr. chocolat Suchard
100 gr. chocolat en poudre Suchard
1 rouleau chocolat des caravanes
100 gr. pastilles menthe forte
100 gr. biscuits Simplon
Le tout pour 1.75

Ravissante blouse
façon nouvelle, comme gravure, en paillette pure soie, se fait en toutes teintes, **prix réclame 12.90**

Lot 62
1 œuf cartonnage, décoré, 6 cm. hauteur, rempli œufs dragées
1 bonbonnière, forme lapin, cartonnage, 13 cm. haut., garnie confiserie
4 bâtons chocolat
1 rouleau pastilles menthe
100 gr. diablotins chocolat
2 œufs chocolat Suchard
1 jolie poule chocolat
100 gr. bonbons extra
Le tout pour 1.75

Lot 63
1 bonbonnière lapin, cartonnage, 13 cm. haut., garnie confiserie
même bonbonnière, 20 cm. de haut. garnie confiserie.
1 œuf 7 cm. genre chocolat
100 gr. bonbons œufs
Le tout pour 1.75

Lot 64
1 œuf, cartonnage décoré, 6 cm. haut., rempli petits œufs dragées
même œuf, 9 cm. hauteur, garni de petits œufs dragées.
1 œuf cartonnage, riche, 17 cm. hauteur, contenant 200 gr. bonbons fins.
Le tout pour 1.75

BIJOUTERIE

Lot 65
1 breloque religieuse
1 broche fantaisie
1 collier genre ambre
1 épingle fantaisie
Le tout pour 1.75

COLIFICHETS

Lot 66
1 col marin, toile lavable, pour garçonnets ou fillettes.
1 col organdi, superbe broderie
1 lavallière, unie, qual. supérieure
Le tout pour 1.75

RUBANS

Lot 67
1 m. ruban, N° 3, taffetas ou satin, toutes teintes.
1 m. ruban, N° 5, taffetas ou satin toutes teintes.
1 m. ruban, N° 9, taffetas ou satin, toutes teintes.
1 m. satin, N° 9, toutes teintes
1 m. ruban taffetas, N° 2
1 m. faveur, toutes teintes
Le tout pour 1.75

Lot 68
1 m. ruban faille, N° 3
1 m. ruban faille, N° 5
1 m. ruban faille, N° 9 toutes teintes.
Le tout pour 1.75

Lot 69
1 ceinture, toile cirée, toutes teintes.
1 lavallière, teintes unies
1 col celluloïd, pour garçonnets
2 mouchoirs fantaisie
Le tout pour 1.75

N° 10 Joli lapin
tête démontable, avec hotte osier, peut être remplie de bonbons,

hauteur 16	24 cm.
prix : 0.20	0.78

N° 12 Joli lapin
bonbonnière en cartonnage, avec carotte dans la bouche.
17 cm. haut. **0.58**

N° 9 Panier à couver
vannerie solide, diam. 13 cm., garni d'un coq et 2 poulettes **0.60**

N° 3 Œuf-maisonnette
en plâtre décoré, garni de 3 poussins **0.78**

N° 14 Nid
en fibre verte, 10 cm. de diam. **0.20**

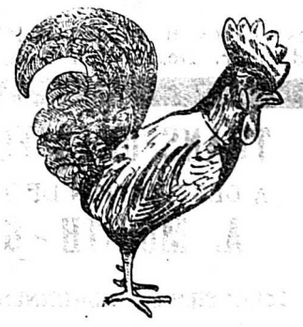

N° 1 Ravissant coq
bonbonnière en plâtre et métal, 8 ½ cm. de hauteur **0.20**

Société Anonyme des Grands Magasins
Grosch & Greiff
Rue Neuve **LAUSANNE** **Rue Chaucrau**